

Duc la conserve dans tous ses droits, approuvant, comme il a fait, le projet d'accession dont on vient de faire mention, & qui est une espèce de Manifeste. Son Altesse Sérénissime y dit, entre autres choses : *Nous protestons non-seulement contre toutes les entreprises contraires à nos investitures, dignités & droits ; mais nous déclarons aussi que rien ne nous séparera de notre chère Noblesse & de nos Etats, & ne nous empêchera d'entrer dans leurs vûes d'une manière convenable aux devoirs qui résultent de nos Pactes.*

Le 24. le Prince de Radziwil, dont la conduite a été singulière sur l'affaire de l'élection du Roi regnant, est arrivé à Dantzic sous l'escorte d'un détachement de troupes Russes, se proposant de continuer bientôt sa route vers la Lithuanie. On est curieux de savoir si, à son arrivée à Zluck ou à Wilna, il sera remis en possession de la Vaivodie de Wilna & de ses biens, dont il a été privé par un Décret de la dernière Diette & obligé de s'expatrier.

Nous avons donné le mois passé la substance d'un Ecrit en réplique au Manifeste de la Russie en faveur des Dissidens qui porte titre d'*Exposition des Droits des Dissidens, joints à ceux des Puissances intéressées à les maintenir.* Il paroît à présent une réponse que font les Dissidens à cet Ecrit en réplique ; réponse fort longue, mais que le devoir & l'impartialité sur tout ce qui voit le jour nous porte à insérer aussi dans nos feuilles. Voici comme on s'y énonce.

Ce seroit se méprendre sur l'état de la République & sur celui des Dissidens, que de supposer qu'ils demandent à être tolérés en Pologne. Ils sont hommes & citoyens, aucun crime ne leur a fait perdre des qualités aussi essentielles. La force qui les